

● LA FISCALITÉ

2 RÉGIMES DÉCLARATIFS :

◆ LE RÉGIME RÉEL

Déclaration contrôlée

Mode de détermination du résultat au réel :

Bénéfices = **Recettes réelles** — **Dépenses réelles**

- Quand le montant total de vos **dépenses professionnelles** payées dans l'année **dépasse 34 % des recettes** encaissées la même année.

◆ LE RÉGIME FORFAITAIRE

Micro BNC ou régime déclaratif spécial

- **Toujours applicable les 2 premières années** d'activité, quel que soit le montant des recettes
- **Abattement pour charges professionnelles de 34 %** (pour l'ensemble des dépenses professionnelles)

- ÉTUDE DE CAS -

Régime MICRO BNC • Hypothèse : début d'activité libérale en 2024

RECETTES			RÉGIME D'IMPOSITION EN 2026
2024	2025	2026	
≤ 77 700 €	≤ 77 700 €	Quel que soit le montant	MICRO BNC
> 77 700 €	≤ 77 700 €		MICRO BNC
≤ 77 700 €	> 77 700 €		MICRO BNC
> 77 700 €	> 77 700 €		RÉEL déclaration contrôlée

- COMMENT REMPLIR LA DÉCLARATION DE REVENU - Régime MICRO BNC → formulaire 2042-C-PRO

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE REVENUS 2023 PROFESSIONS NON SALARIÉES

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERCICANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE - À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT

MICRO-ENTREPRENEUR (autre entrepreneur) AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIQUIDATIF DE L'IMPÔT SUR SES REVENUS

Revenus industriels et commerciaux
Revenus des professions libérales

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Régime déclaratif spécial en micro BNC

Case 5HQ Micro BNC

Case 5HQ Recettes brutes

Auto-entrepreneur:
Non compatible avec la
profession de médecin

Case STE

Régime MICRO BNC • Obligations comptables simplifiées (Article 102 ter du code général des impôts)

Limitées à l'enregistrement des RECETTES

Mentions
obligatoire

- Identité déclarée du patient
- Montant reçu
- Moyen de paiement
- Date de règlement des honoraires

● ME PROTÉGER C'EST

LES ASSURANCES POUR PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ :

RCP

Responsabilité Civile
Professionnelle

Protection Juridique

e-Réputation

LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

OBLIGATION pour un professionnel de santé ou un établissement de soins de réparer le préjudice causé à des tiers à l'occasion d'un acte de prévention, de diagnostic ou de soin. **Loi Kouchner du 4 Mars 2002**

OBLIGATOIRE POUR UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ QUI EXERCE EN LIBÉRAL :

- Amende si absence de RCP : 45 000 €
- Délai de prescription civile : 10 ANS

LA PROTECTION JURIDIQUE

LA TRIPLE GARANTIE DE LA PROTECTION JURIDIQUE du Groupe Pasteur Mutualité

- **UNE ASSURANCE :**
Prise en charge des frais et honoraires d'avocat lors d'une procédure.
- **UNE ASSISTANCE :**
Permanence téléphonique assurant les conseils juridiques en cas de litige.
- **UNE PROTECTION :**
La e-réputation innovante vous protège des aléas d'internet.

LE GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ met à disposition des **moyens financiers, juridiques et techniques** pour vous protéger en cas d'atteinte à votre réputation sur internet et les réseaux sociaux.

PROTÉGER MON ACTIVITÉ

EXEMPLES DE SINISTRES :

■ INTERNE en CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE en remplacement libéral :

Plaie par tronçonneuse

Défaut de diagnostic de la lésion tendineuse du fléchisseur

→ indemnisation : 11 694 €

→ frais de défense : 7 359 €

■ INTERNE en MÉDECINE GÉNÉRALE en remplacement libéral :

Décès patient

Défaut de diagnostic infarctus du myocarde

→ indemnisation : 114 433 €

→ frais de défense : 19 842 €

■ CHEF de CLINIQUE en GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE en remplacement libéral :

Décès enfant à J+19 suite d'accouchement difficile

Aucun manquement retenu dans la prise en charge

→ indemnisation : 0 €

→ frais de défense : 8 076 €